

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 210-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.976

Déposée le: 04.11.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Rügsegger (Riggisberg, UDC) (porte-parole)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Boss (Saxeten, Les Verts)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)
Schlup (Schüpfen, UDC)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 24.11.2016

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Electricité solaire: BKW doit assumer ses responsabilités!

Le Conseil-exécutif est chargé d'exploiter les possibilités que lui offre le statut d'actionnaire majoritaire du canton dans BKW pour annuler la baisse de la rétribution de l'électricité solaire et en relever le taux à un niveau conforme à l'esprit du temps.

Développement :

Suite à une décision de principe prise par la Commission fédérale de l'électricité ElCom, BKW a baissé le taux de rétribution de l'électricité solaire produite par les petites installations de 11,5 à 4 centimes le kilowattheure. Cette baisse est certes compréhensible du point de vue entrepreneurial ; replacée dans le débat actuel concernant l'avenir énergétique de notre pays et de notre canton, elle est toutefois complètement hors sujet.

Actionnaire majoritaire de BKW, le canton de Berne peut et doit infléchir la structure tarifaire pour la conformer aux orientations de la politique énergétique nationale et cantonale. BKW baisse

massivement les tarifs de reprise de l'électricité solaire, mais, selon Swisssolar, continue de la facturer 9,37 centimes à ses clients ! Manifestement, l'entreprise entend rentabiliser ses propres installations de production sur le dos des petits producteurs. Pire encore, BKW propose des produits aux exploitants d'installations photovoltaïques qui leur permettent de stocker l'électricité localement et non plus dans le réseau. Ou comment les « plumer » un peu plus ...

La volonté de BWK d'améliorer ses résultats est louable. Mais dans ce cas, elle en fait trop. On ne saurait tolérer que l'Etat soit seul à assumer le coût de la transition énergétique, tandis que les entreprises de l'énergie se dérobent à leurs responsabilités. Le canton doit intervenir.

Si le canton devait échouer et ne pas obtenir d'adaptation du taux de rétribution, il faudra une fois de plus se demander à quoi cela lui sert de détenir la majorité du capital de BKW.

Motivation de l'urgence : BKW a déjà communiqué sa décision, qui est mise en application.